

Projet de budget 2009

Dans l'exposé des motifs du projet de budget 2009, le conseil d'Etat met en avant les conditions-cadres pour le maintien du développement économique de Genève :

- Un système scolaire performant – de l'école obligatoire jusqu'aux instituts universitaires les plus spécialisés ;
- la qualité du réseau de soins et l'accès à des technologies de pointe dans le domaine médical.

Ces objectifs louables devraient, en toute logique, signifier des moyens accrus pour le secteur de la santé et celui de l'enseignement : il n'en est rien !

Si ce n'est une augmentation de 8,3% du salaire des hauts cadres!

Le Cartel intersyndical -ainsi que l'ensemble du personnel qui, depuis des années, subit augmentation du volume de travail et diminution des postes est scandalisé de cette mesure élitare et inique.

Pourquoi les salaires des hauts cadres sont-ils revalorisés uniformément, sans attendre la mise en place du nouveau système d'évaluation des fonctions que le Conseil d'Etat annonce comme imminent depuis des mois et qu'il déclare vouloir négocier ?

Pourquoi ce traitement particulièrement injuste et méprisant vis-à-vis du personnel qui peine à la tâche dans des conditions de plus en plus difficiles, avec un nombre d'emplois en constante diminution ou qui, pour le moins, ne croît pas en relation avec l'augmentation de la population ?

Ce choix idéologique de privilégier une certaine hiérarchie au détriment de l'ensemble renforce la méfiance du personnel et de ses organisations quant au nouveau système d'évaluation :

nous le combattons s'il maintient ce type de choix !

NON aux primes iniques de la haute hiérarchie, NON à un 14^{ème} salaire pour les hauts cadres, NON à toute forme de salaire au mérite, NON au creusement des écarts salariaux !

Administration centrale

En décembre 2007, le Conseil d'Etat mettait fin aux engagements pour appliquer la mesure 8 de son plan de rigueur soit encourager et accepter toute demande de réduction du temps de travail. Ainsi, nombre de services ne peuvent plus faire face à la surcharge de travail reportée sur le personnel restant.

Dans le budget 2009, le Conseil d'Etat poursuit son objectif de réduire de 5 % les postes entre 2006 et 2009 soit un total de plus de 300 postes. Nombre de départs au sein des services ne sont pas remplacés.

Le plan financier quadriennal 2006-2009 a déjà supprimé pas moins de 273 postes, principalement au DCTI au DI et au DT. Seuls 45 ont été réattribués pour du personnel administratif dont nombre de cadres.

Le budget 2009 prévoit encore la suppression de 96 postes administratifs et techniques. Seuls 21 postes seront redistribués au personnel administratif, ce qui signifie que 75 postes passeront encore à la trappe. Parallèlement, la population résidente qui recourt aux prestations de l'Etat dans tous les domaines a franchi le cap des 450 000 habitants. Elle s'est accrue de 34 000 personnes de 2000 à 2007 : une bonne gestion nécessiterait l'engagement de plusieurs dizaines de fonctionnaires.

La disparition des emplois temporaires cantonaux (ETC) en février 2009 au profit d'emplois-formation bien moins nombreux, aggravera la situation. Les ETC contribuaient à palier la pénurie de personnel.

Faire plus avec toujours moins : on n'a pas fini de l'entendre !

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADP/EPM - AGEEP - APAP - APFEGM/HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - UCESG - UFAC

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - 14.12.2008 (Éditeur resp.: Bureau du Cartel)

CARTEL INTERSYNDICAL

NON à la politique hasardeuse du DIP !

Avec une réorganisation ambitieuse mais sans financement réaliste, l'**enseignement primaire** voit sa situation générale se dégrader encore davantage ! En lieu et place de la baisse du nombre d'élèves escomptée – qui aurait permis de dégager des moyens – ce sont près de **450 élèves supplémentaires** qui ont été enregistrés dans le cycle moyen !

27 classes ont pourtant été **fermées** ! Les classes d'accueil font défaut malgré une immigration en hausse. L'enseignement spécialisé peine à répondre aux besoins. Etc.

Aucun ajustement sérieux n'a encore été proposé par le DIP depuis la rentrée 2008.

Les conditions de travail se détériorent encore au détriment du personnel enseignant et des quelque **35'000 élèves** du primaire genevois. **26 élèves dans une classe** de 1^È (des 4 ans) : cela existe !

STOP à cette politique de démantèlement du système scolaire, planifiée dans les années 90 et qui se poursuit envers et contre tout (le coût de l'élève a diminué de 30% en 18 ans). Pour rétablir par exemple une moyenne cantonale de 18 élèves par classe – chiffre raisonnable – il faudrait au minimum **212 postes**. L'enseignement primaire les réclame !

- La **charge de travail** des enseignants du **cycle d'orientation** s'est considérablement accrue : elle devient si importante, qu'aujourd'hui, seuls 46% des maîtres travaillent à 100%.
- Les **effectifs** de classe sont trop élevés : 24 ou 25 élèves en regroupement A. Cette situation, outre de dégrader la situation d'apprentissage, compromet l'orientation des élèves. Elle rend hasardeuse l'utilisation des laboratoires de langues puisqu'ils ne sont équipés que de 12 places au maximum.
- **Des cours facultatifs** ont disparu sous l'effet des économies et ne seront pas réintroduits.
- Bien des **locaux** sont **vétustes et leur entretien insuffisant**.
- Les **normes de sécurité**, d'hygiène dans les laboratoires de physique et biologie, où on peut trouver du matériel ancien et des vieux produits toxiques, laissent parfois à désirer.
- Le **nettoyage des salles de cours** et des bâtiments donnés en sous-traitance à des entreprises ignorantes des besoins d'une école ne donne pas satisfaction.

Au secondaire II, en 2008 une charge de travail en continuelle augmentation. Le nombre d'enseignants ne suit pas la progression des effectifs d'élèves, plus de 25 % depuis une dizaine d'années.

	<u>2005</u>	<u>2008</u>	<u>2005/2008</u>
Nombre d'élèves :	19566	21759	+ 11,2 %
Nombre de postes EPT :	1790	1805	+ 0,8 %
(Poste Equivalent plein Temps)			

Le taux d'encadrement (enseignant/100 élèves) est passé de **10,0** en 2000 à **8,29** en 2008.

La charge de travail est péjorée par les réformes incessantes, imposées, exigeantes sans être toujours pertinentes.

La situation est très contrastée au secondaire II selon les filières ou les disciplines. Dans certains cas, il est devenu **impossible d'exercer un poste à plein temps**.

Les discours du chef du département montrent de belles ambitions pour l'école genevoise. Pour les réaliser il faudrait s'en donner les moyens, ce qui est loin d'être le cas.

On demande aux Ecoles de la FEGM – Fédération des Ecoles Genevoises de Musique – chargées de l'éducation musicale à Genève par délégation du DIP, d'étendre leur capacité d'accueil sans toutefois augmenter la subvention. Comme dans tout le secteur subventionné, le montant nécessaire à l'application des mécanismes salariaux n'est pas compris dans la subvention.

Faire plus avec le même montant, c'est attaquer les prestations (diminution du temps de cours, augmentation des écolages)

Pour cette année scolaire déjà et afin de pouvoir appliquer les mécanismes salariaux non-compris dans la subvention, la FEGM a dû déguiser une première augmentation des écolages par l'introduction d'une taxe administrative de 3%.

Dès 2010, des compléments d'indemnité sur les mécanismes salariaux seront versés à hauteur de la participation de l'Etat, le solde étant à la charge des écoles par le biais des écolages. La subvention ne sera indexée qu'au prorata de la participation de l'Etat au subventionnement de la FEGM. Les Ecoles de musique n'ont d'autres ressources que la subvention étatique et les écolages. Limiter la subvention c'est augmenter les écolages et donc limiter l'accès à la musique. Dans un processus de réforme aux objectifs louables,

l'enseignement musical de base risque fort de ne pas atteindre ses objectifs si les moyens ne suivent pas.

Les HUG champion des économies : stop au plan d'austérité Victoria !

Il faut augmenter la subvention aux HUG et
augmenter les postes dans les services qui en ont besoin !

Depuis 2007, les HUG sont soumis au plan d'austérité Victoria qui obéit à une logique d'empreinte néolibérale pourtant discréditée aujourd'hui. Cette logique est soulignée par la politique du Conseil d'Etat qui bloque voire augmente insuffisamment la subvention, et par la volonté de renoncer sciemment à une partie de cette subvention, comme en atteste l'argumentaire du projet de loi sur le financement quadriennal des HUG :

« pour les années 2008 et 2009, les mécanismes salariaux sont financés par le biais de la mise en oeuvre des économies dégagées par le programme d'amélioration de l'efficacité des HUG (Plan Victoria), dont les effets sont inclus dans le plan d'efficacité décidé par le Conseil d'Etat ».

En clair, **ce sont les efforts du personnel** qui permettent aux HUG de se positionner en premier de classe dans les économies.

Victoria 2009 prévoit la suppression de 49,5 postes !

Cette mesure aggrave les conditions de travail du personnel qui peine à accomplir correctement sa mission. Au total, ce sont 335 postes de travail qui auront été supprimés en trois ans, sans compter les restrictions aux remplacements.

Victoria c'est :

- une intensification du travail trop forte car l'axe principal est de faire plus avec moins
- une trop grande flexibilité : horaires coupés fréquents, imposition des jours de récupération, heures supplémentaires non déclarées, donc non récupérées, difficultés pour les vacances et les jours fériés
- un stress croissant et permanent : l'intensification du travail augmente les risques d'erreurs et d'incidents
- tensions, pressions : le manque d'effectif, les changements d'horaires et réorganisations péjorent le climat de travail et de communication. Dans certains services et unités, il n'y a plus de place pour la discussion et la critique : les décisions sont imposées de manière autoritaire et sans concertation
- un reclassement pour raisons de santé très difficile : la diminution de postes fait pression sur les possibilités d'obtenir un reclassement sur un poste adapté en cas de difficultés durables de santé.

Pour répondre aux besoins de la population, pour diminuer les temps d'attente de certaines interventions systématiquement reportées lorsque non urgentes, pour permettre aux urgences adultes et pédiatriques de faire face, point n'est besoin d'adresser les patients vers la médecine privée, les cliniques ou hors canton :

L'Hôpital public de proximité doit avoir les moyens de répondre aux besoins.

Pour cela il faut augmenter les postes de travail de soignant et d'autres secteurs alors qu'on les supprime !

Les syndicats attendent :

- le retrait du plan Victoria 2009 et que cesse la cure d'austérité
- une augmentation de la subvention permettant d'augmenter les postes là où il y en a besoin : à la maternité, en chirurgie, à l'hôpital de l'enfant et de l'adolescent, en médecine interne, aux urgences adultes et pédiatriques et dans d'autres services.

CARTEL INTERSYNDICAL

Initiative EMS : Manifestation le 18 décembre !

Pour des raisons de manœuvres politiques, et contre toute attente, la motion socialiste qui amende le projet de budget 2009, introduisant une subvention de 10 millions pour la mise en œuvre de l'Initiative 125 dans les EMS, a été acceptée par la Commission des finances. Ce coup de théâtre en faveur d'une initiative qui depuis son adoption en mars 2007 par 60% de la population a fait l'objet de multiples oppositions de la part du Conseil d'Etat et des partis de l'entente, représente une victoire bien fragile.

Pour rappel, il aura fallu ferrailler jusqu'au dernier moment en 2007, en manifestant devant le Grand Conseil à l'heure de voter le budget, pour arracher 5 millions pour un début de mise en œuvre en 2008. Nous ne sommes donc pas à l'abri d'un nouveau revirement.

Le personnel des EMS continue donc d'appeler à manifester devant le Grand Conseil,
le jeudi 18 décembre à 16h00,

non plus pour que le budget soit amendé mais pour qu'il soit voté.

C'est dans cette même optique qu'il se joindra au rassemblement du Cartel dès 17h00 afin d'apporter son soutien à la couverture financière intégrale et dans la durée du nouveau système de rémunération et surtout aux revendications autour des effectifs, problème qui a particulièrement touché le secteur des EMS, soumis depuis 3 ans à un plan quadriennal drastique.

Le Cartel intersyndical appelle le personnel de l'Etat et du secteur subventionné à se rassembler devant l'Hôtel de Ville à l'occasion du vote du Budget 2009.

Jeudi 18 décembre 2008 dès 17h00

Pour la première fois depuis de nombreuses années,
l'indexation au coût de la vie est acquise dès janvier 2009.

Nous demandons, par ce rassemblement :

- L'arrêt immédiat des suppressions de postes.
- L'allocation de postes en suffisance dans les secteurs sinistrés, pour garantir des prestations de qualité.
- L'arrêt du plan Victoria.
- La couverture totale des mécanismes salariaux pour le secteur subventionné.

Depuis l'entrée en vigueur de la LIAF-Loi sur les indemnités et les aides financières, les organismes subventionnés sont soumis à des contrats ou mandats de prestations élaborés avec l'autorité de tutelle. Le conseil d'Etat, afin d'imposer des économies au secteur subventionné, a décidé que la prise en charge du coût des mécanismes salariaux pour le secteur par la subvention étatique n'est pas complète mais au prorata de la part de la subvention dans les recettes globales de l'organisme subventionné. A titre d'exemple elle est de 55% pour les HUG. De cette couverture incomplète des coûts des mécanismes salariaux, il résulte une pression à supprimer plus de postes ou à réaliser des économies supplémentaires ailleurs afin d'honorer les accords et les lois sur les traitements. Il en résulte également une pression sur les conventions collectives de travail de certains secteurs. Les employeurs du secteur subventionné se trouvent pris entre l'enclume et le marteau : la subvention stagne ou augmente insuffisamment partout (HUG, EMS, Hospice général, EPI, FSASD, Ecoles de musique etc) mais ces organismes doivent appliquer les mécanismes salariaux de l'Etat. Les craintes exprimées par les syndicats du secteur subventionnés se vérifient et certaines conventions collectives de travail comme celles des EMS, de l'AGOER et de la FAS'E sont en danger.

Le Cartel revendique une couverture totale des mécanismes salariaux et des augmentations de subvention qui en tiennent compte et ce dans tous les secteurs.

Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

ADP/EPM - AGEEP - APAP - APFEGM/HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - UCESG - UFAC

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - 14.12.2008 (Éditeur resp.: Bureau du Cartel)